

«La lettre d'info»

Ichtratzheim



Madame, Monsieur,

En cette période de fin des congés et de rentrée des classes, je souhaite la bienvenue aux nouveaux acteurs de la vie quotidienne de notre village !

Les enfants scolarisés à Ichtratzheim ont le plaisir de côtoyer les nouveaux enseignants, Madame Lucile MOGE et Monsieur Joël MESSNER, qui animent maintenant l'école suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Je leur souhaite une belle année scolaire pleine de réussites.

Je souhaite honorer l'action du curé Edouard MEYER, qui après 50 ans de prêtrise a pris une retraite bien méritée et souhaite la bienvenue à son successeur, le père Étienne HELBERT, qui sera logé à Nordhouse dans un presbytère en cours de rénovation.

Pour vos démarches quotidiennes à la Mairie c'est Sylvie BOHN qui vous accueille depuis juillet. Un article de cette lettre vous la présente plus en détail. Mme BOHN est déjà pleinement intégrée dans l'équipe municipale et c'est avec plaisir que je travaille quotidiennement avec elle.

Cette rentrée marque aussi pour l'équipe municipale la préparation de l'année 2016. Le « Contrat de Territoire » en cours de finalisation avec le Département malgré les difficultés financières de ce dernier, permettra à la Commune de percevoir 44.000€ de subvention sur 2015 et 2016. Ce soutien financier, nous permettra de mettre en œuvre, dès l'année prochaine, notre projet du programme consistant à mettre le village au même niveau d'équipement (voirie, réseaux, éclairage public,...).

La fin 2015 et le début 2016 seront aussi marqués par d'autres travaux. Après la mise en place d'une barrière sur le chemin agricole venant de Saint-Ludan, et qui donne satisfaction, c'est l'échangeur RD1083 qui sera sécurisé par le Département avec la création d'une bretelle d'accès direct. Cette sécurisation routière est également déclinée dans le village par l'ajout de panneaux de circulation, notamment pour réduire le nombre de PL se retrouvant bloqués dans nos rues.

La RD1083 est de plus en plus utilisée, et pas uniquement par les véhicules, mais aussi par les publicitaires pour diverses informations. Les publicités et pré-enseignes se trouvant hors agglomération seront progressivement démontées par les propriétaires afin de laisser uniquement à demeure celles liées aux produits du terroir des entreprises locales.

Des travaux de création de deux bassins de rétention et de décantation des eaux sont également en cours par la SNCF sur le ban communal d'Ichtratzheim.

Les travaux de remise à neuf des ponts « Kleindichel » et « Grossdichel » sur la Petite-III dans la forêt sont imminents et vous avez peut-être déjà constaté la création du chemin d'accès. Ces travaux seront complétés par la suite par un dispositif permettant une remontée des poissons en amont du barrage sur la Scheer au niveau de l'étang. Ce dispositif permettra également aux jeunes cygnes, canards,... de passer ce barrage qui les bloque actuellement et perturbe la continuité écologique.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de la « Lettre d'info » !

Votre Maire

Grégory GILGENMANN



Mairie de Ichtratzheim

27, rue du château 67640 Ichtratzheim

Tel : 03.88.64.15.54 - Fax : au 03.90.29.84.23

E-mail : mairie.ichtratzheim@orange.fr

Ouverture du secrétariat : lundi 8h00 à 12h00 / jeudi 13h30 à 20h00 / vendredi 8h00 à 12h00

Arrivée de Sylvie BOHN



Depuis début juillet, la mairie et l'équipe municipale ont le plaisir d'accueillir Mme Bohn Sylvie, en remplacement de Mme Keller Valérie pour le poste de secrétariat. Mme Keller a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle tout en se rapprochant géographiquement de son domicile ; elle a donc saisi l'opportunité d'intégrer l'équipe municipale de Sand.

Le poste à temps complet a ainsi été remplacé par un poste à 24 heures hebdomadaires.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Bohn, et sommes ravis de l'accueillir à Ichtratzheim !

« Secrétaire à temps partiel à Geispolsheim dans l'entreprise familiale de charpente depuis 15 ans, et souhaitant trouver un emploi complémentaire, je me suis présentée pour le poste de secrétaire de mairie dans votre commune qui a décidé de m'accorder sa confiance. »

Travailler dans une petite commune me plaît beaucoup, les rapports avec les habitants sont chaleureux et les tâches diverses et variées.

Je suis une personne simple mais volontaire et espère être « adoptée » rapidement.

En tant qu'assistante de Monsieur le Maire, je compte bien répondre à ses attentes ainsi qu'à celles de tous les habitants d'Ichtratzheim.

Mes loisirs sont la danse folklorique, la randonnée et les sorties moto. J'accorde également une place importante à ma famille... »

Sylvie BOHN

Les archives de la commune

C'est un sujet difficile que l'envahissement du papier...

Cela se trouve partout, dans nos entreprises, dans nos foyers, et bien sûr aussi à la Mairie.

Que garder ? Que jeter ? Pourquoi ?

Le Maire, aidé de conseillers municipaux motivés, se sont attelés à la tâche.

Trois samedis plus tard et :

- quelques discussions plus loin
- plusieurs dizaines de kilos de papier à la benne
- l'aide d'une archiviste du département

de la place a été dégagée ! D'ici fin septembre la question sera totalement résolue.

Sylvie BOHN, la nouvelle Assistante du Maire a pour objectif de mettre en place la dématérialisation des documents. La grande majorité des documents sera stockée électroniquement.

Cela se fait dans d'autres communes, pourquoi ne le ferions-nous pas ?

Dans une année, cela sera mis en place, et nous ne chercherons plus de l'espace disponible...

Ce travail a également mis en évidence des documents historiques permettant d'alimenter les travaux d'Odile SCHMITT et de Séverine SCHAAL consistant à mettre en valeur l'histoire de notre village.

Jean-Marie SCHUMPP



Une ouverture de classe à Ichtratzheim

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) d'Hipsheim-Ichtratzheim regroupe, lors de cette rentrée, 113 élèves des deux villages. Cette hausse du nombre d'enfants a engendré une ouverture de classe supplémentaire permettant à nos écoliers d'apprendre dans de meilleures conditions. En effet, l'année dernière c'est une trentaine d'enfants qui était scolarisée dans une classe à Ichtratzheim.

La mise en place d'une cloison dans la salle d'école communale permet d'accueillir dans de bonnes conditions deux classes d'une bonne vingtaine d'enfants.



Classe des CP / CE1 de Madame Lucile MOGE

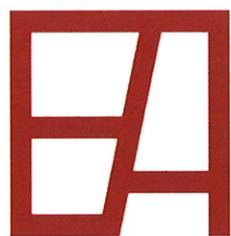


Classe des CE1 / CE2 de Monsieur Joël MESSNER

Cérémonie des jeunes diplômés

Vous ou votre enfant avez décroché en 2015 un diplôme ? Félicitations !
Votre réussite sera valorisée lors de la cérémonie des vœux du Maire pour la nouvelle année 2016.
Pour ce faire et comme l'année passée, faites-vous connaître rapidement en mairie !

Ichtratzheim fait un don à l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim !



**ÉCOMUSÉE
D'ALSACE**

Tant d'histoires à vivre
So viel zu erleben

Les modes de vie changent, évoluent et se modernisent. Les souvenirs, les photos et les machines témoignent de cette marche en avant. Aussi, notre commune dispose de deux beaux outils, très utiles par le passé, aujourd'hui dépassés et inutilisés depuis de nombreuses années.

Certains se souviennent encore du jus de pomme produit avec la presse à jus communale. Mise à la disposition des villageois, elle permettait à chacun de produire son jus de pomme avec ses propres fruits. Au fil du temps, cette habitude s'est estompée pour complètement disparaître.

Un autre beau témoignage de l'évolution des technologies : la pompe à incendie à bras. Cet équipement, centenaire, a été acquis par la commune auprès de la Société Grether et Cie à Freiburg en Allemagne, comme en atteste le bon de commande daté du 13 août 1908. Elle a bien sûr été remplacée depuis, par l'utilisation de motopompe, et ce, depuis de très nombreuses années...

Soigneusement entreposés dans notre garage à incendie depuis leur mise à la retraite, nous pouvons aujourd'hui être fiers de leur transmission prochaine à l'Ecomusée d'Alsace qui en assurera la conservation et la présentation. Ainsi valorisés, ils témoigneront au public de l'évolution des modes de vie et des technologies associées.

Odile SCHMITT



Règles d'urbanisme : ne vous mettez pas en infraction !

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

PROPRIÉTAIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE

MAIRIE

SUPERFICIE DU TERRAIN

SUPERFICIE DU PLANCHER

HAUTEUR AU SOL

NATURE DES TRAVAUX

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple **Déclaration Préalable (DP)** ou d'un **Permis de Construire (PC)**. Ces différentes autorisations sont des documents administratifs qui permettent de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme.

Il est possible de résumer les règles de la façon suivante:

- toute édification supérieure à 20 m² (40m² dans certains cas) est soumise à l'obtention d'un Permis de Construire, en dessous de cette surface le simple dépôt d'une Déclaration Préalable est suffisant mais obligatoire
- toute modification de l'existant est soumise à l'obtention d'une autorisation consécutive au dépôt de la déclaration préalable, après instruction du dossier

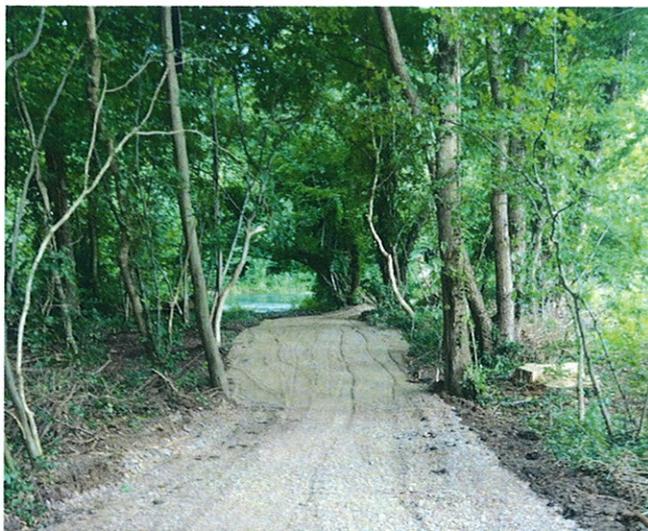
L'affichage doit être fait dès la notification de l'autorisation d'urbanisme (DP, PC,...). La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire qui doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient soient lisibles de la voie publique. Il est possible d'en trouver dans la plupart des magasins de matériaux. Ce panneau doit être affiché pendant toute la durée des travaux.

Nous vous rappelons également que le non-respect du Code de l'Urbanisme est passible de poursuites pouvant entraîner l'obligation de remise en état initial aux frais du contrevenant.

En cas de doute n'hésitez pas à nous consulter, nous sommes à votre disposition pour vous conseiller.

Christian ADAM



Chemin d'accès aux ouvrages « Kleindichel » et « Grossdichel »

Avez-vous vu ces nouveaux panneaux ?

Pistes cyclables, itinéraires, voies vertes, le conseil départemental du Bas-Rhin s'attache à faire de notre département, un territoire où il fait bon pédaler en profitant de notre belle campagne et de nos jolis villages.

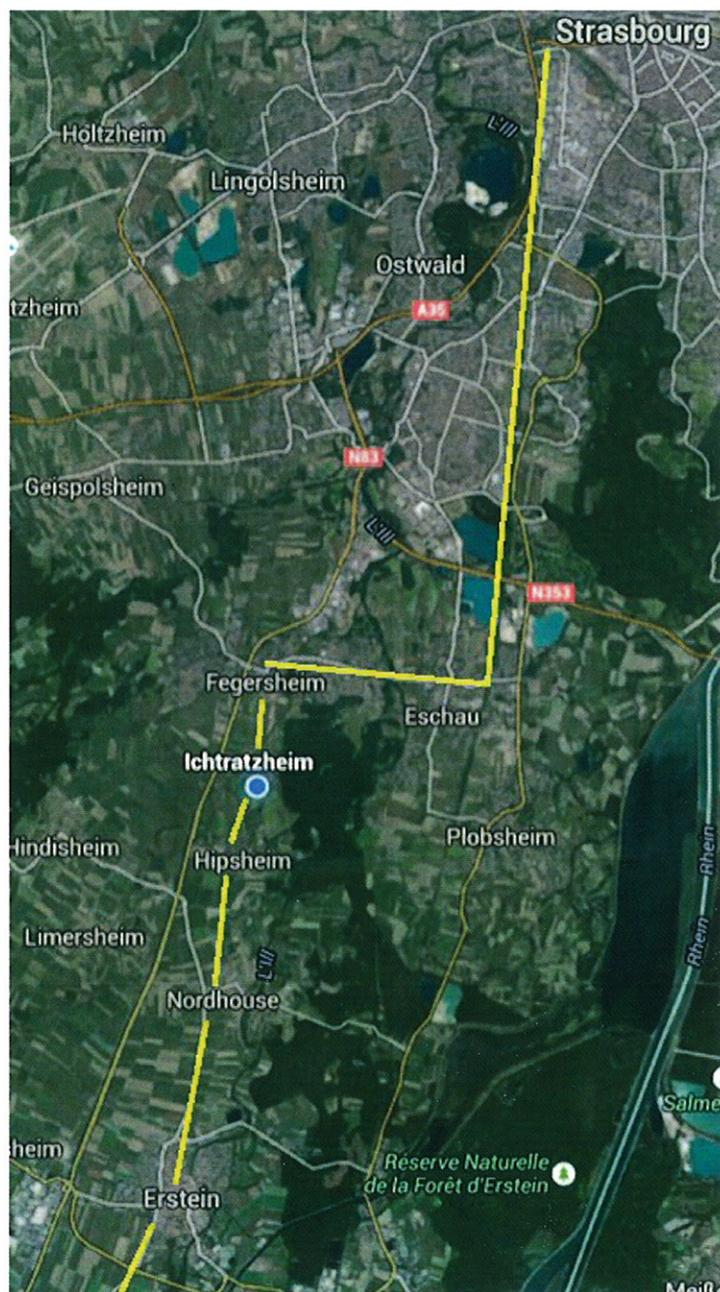
Chaque année, le réseau dédié aux cyclistes s'étend. Nombreux sont ceux qui ont pu remarquer la nouvelle signalisation qui jalonne l'itinéraire cyclable allant de Strasbourg à Sélestat via notre village.

C'est à Strasbourg, au pont Pasteur que la piste numéro 14 débute. Sa distance est de 52 kms à travers la plaine d'Alsace entre le Ried et les vignes. L'itinéraire se termine à la gare de Sélestat où il est possible de revenir sur Strasbourg en train.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à télécharger l'application mobile gratuite Bas-Rhin à vélo :

<http://www.bas-rhin.fr/transports/velo/decouvrir-bas-rhin-a-velo>

Régine HEDJERASSI



Dates à retenir

Dimanche 8 novembre 2015

Baeckeoffe organisé par l'APP d'Ichtratzheim

Mercredi 11 novembre 2015

Cérémonie de l'Armistice au Monument de la Mémoire

Dimanches 6 et 13 décembre 2015

Elections régionales

Fermetures de la mairie

Du 28 septembre au 2 octobre 2015

Le jeudi 22 octobre 2015 de 13h à 17h

Ouvert de 17h à 20h

Du 21 au 24 décembre 2015

Coordination publication : Zélia BALTAZAR